

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30**

Date de convocation : 15 janvier 2019

**Délibération**

**N°B2019\_02**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>21</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>21</b>
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

**EXCUSES :**

Michel JAMMES, Christian LAPALU

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

Roger BRUNEL (délibérations N°B2019\_29 et N°B2019\_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019\_01 à N°B2019\_22)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : FINANCES – Demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie-Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du « Contrat territorial Occitanie pour les territoires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne » – Equipements du Théâtre-Scène Nationale**

Le rapporteur rappelle que, créé en 1994, le Théâtre de Narbonne bénéficie du label « Scène Nationale » qui lui confère des missions de service public et lui donne un statut d'excellence au niveau national.

Reconnu, depuis 2003, équipement culturel d'intérêt communautaire et transféré à l'agglomération, l'équipement est mis à disposition de l'association Centre d'art et de culture à titre gratuit.

## N°B2019\_02 (2)

Le Théâtre Scène nationale, mène de nombreuses actions en partenariat avec les collectivités tels que le Département, La Grande Région, Le Ministère de la Culture et de la Communication ou encore l'Education Nationale, afin d'aller à la rencontre des jeunes publics.

Son domaine de programmation couvre l'ensemble des champs artistiques puisqu'elle propose tout au long de l'année une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, une programmation cinématographique en intégrant un des trois cinémas labélisé Arts Essais du Département et les arts plastiques dans sa galerie d'exposition.

Chaque saison, elle propose au public plus de 50 000 places de spectacles au Théâtre mais également dans les communes du territoire du Grand Narbonne et accueille près de 30 000 spectateurs de cinéma.

Seule Scène Nationale et équipement d'envergure sur le Département de l'Aude, le Théâtre Scène nationale du Grand Narbonne est donc voué à jouer un rôle stratégique afin d'impulser sur son territoire d'implantation une importante vitalité d'offres culturelles.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, attribue par convention chaque année une subvention de fonctionnement général pour assurer les missions de l'association qui sont prévues dans les statuts.

Par ailleurs, le Grand Narbonne a en charge la réalisation des travaux d'investissements qui doivent permettre le bon déroulement du fonctionnement du Théâtre Scène Nationale.

Le Grand Narbonne s'oblige à tenir les lieux clos et couverts, il est tenu d'effectuer les grosses réparations et a en charge les travaux d'investissements éventuellement exigés par la législation sur la sécurité des lieux destinés à recevoir du public.

Le Théâtre dispose de deux salles de spectacle : la salle rouge (900 places) et la salle bleue (276 places)

Le plancher de la salle rouge, réalisé en 1994, est constitué d'un parquet de bois en sapin, reposant sur une structure acier.

Après 24 années d'exploitation, il convient de procéder à son remplacement afin d'assurer la sécurité des spectacles et sa conformité aux nouvelles exigences artistiques, notamment au niveau des surcharges d'exploitation.

Le coût global de l'opération est estimé à 280.000 €.

Dans le cadre du « Contrat territorial Occitanie pour les territoires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne » 2018-2021, le Grand Narbonne peut déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

## N°B2019\_02 (3)

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (Contrat de ruralité 2017-2020) : 84.000 € (30%),
- Région Occitanie (Contrat 2018-2021) : 84.000 € (30%),
- Département de l'Aude : 84.000 € (30%),
- Autofinancement Grand Narbonne : 28.000 € (10%).

**Vu** en Commission 1 du 14 janvier 2019,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De solliciter une aide auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat 2018-2021,
- D'arrêter le plan de financement figurant ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 24/1/2019  
et de sa publication  
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

